

**Département
de la Moselle**

**Arrondissement
de Thionville**

Canton de Metzervisse

Afférents au Conseil
Municipal : 11

Nombre de conseillers
en fonction : 10

Présents : 10

Votants : 10
Procuration :



Séance du Conseil Municipal

PROCES VERBAL

**Séance ordinaire du 5 mars 2026
Légalement convoqué le 27 février 2026**

**Sous la présidence de P. BERVEILLER, Maire.
Secrétaire : HODGSON**

Présents: Mmes FAZARI, FOUSSE, GANACHAUD.
M. BERVEILLER, HERDER, HODGSON,
FAUVEL, MENEGOS, KAICHINGER, GRINEISEN,

Absents excusés :

Procuration(s) :

DELIBERATION CONSEIL DU 5 MARS 2026

3- Compte financier unique - M57, M49

M. le maire à l'honneur de soumettre au conseil municipal le compte financier unique concernant le budget principal de la commune pour l'exercice 2025.

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le compte financier unique de la commune pour le budget, est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

.../...

Commune de KEMPLICH- M57

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investisse	Fonctio	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	568 692,67	146 756,93	715 449,60
	Recettes réalisées (1)	B	253 017,49	163 631,58	416 649,07
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	466 190,94	296 648,94	762 839,88
	Dépenses réalisées (1)	E	18 041,25	194 209,64	212 250,89
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	234 976,24	-30 578,06	204 398,18
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-102 501,73	149 892,01	47 390,28
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	132 474,51	119 313,95	251 788,46
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	132 474,51	119 313,95	251 788,46

Commune de Kemplich -Assainissement - M49

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	19 822,32	23 690,68	43 513,00
	Recettes réalisées (1)	B	13 054,32	19 614,86	32 669,18
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	18 400,00	26 199,16	44 599,16
	Dépenses réalisées (1)	E	13 294,44	15 749,86	29 044,30
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+1-)	G = B - E	-240,12	3 865,00	3 624,88
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-1 422,32	2 508,48	1 086,16
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-1 662,44	6 373,48	4 711,04
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-1 662,44	6 373,48	4 711,04

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le compte financier unique 2025 M57 et M49 pour la commune de Kemplich
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

KEMPLICH, le 5 mars 2026

BERVEILLER Patrick
 Le Maire.



Certifié exécutoire de par la transmission en Sous-préfecture le 5 mars 2026.